

## Entretien tenue de travail?

Par garyalm, le 08/04/2011 à 12:02

Bonjour,

je vien d'être embauché en tant que maçon, mon patron m'a dit qu'un service ferait en sorte de me payer les frais de nettoyage de mes tenues de boulot mais je n'ai pas de nouvelles depuis. Une personne connait ce principe? quels sont mes droits?

Par miac, le 08/04/2011 à 16:55

bonjour

avez vous demandé à votre patron et aux autre salaries si il y en à.

bonne journée

Par aristotem, le 18/04/2011 à 11:02

c la loi gary en matière de droit du travail. Je te conseille d'aller te renseigner auprès de sites juridiques si tu veux pas aller voir ton patron directement

Par garyalm, le 19/04/2011 à 12:57

ok, c'est vrai que j'ai lhabitude d'être un peu détaché de tout ça!! jferais plus attention...et en

effet jvais plus prendre rdv avec un juriste plutôt qu'alle en parler à mon patron directement

## Par larypotter, le 20/04/2011 à 14:24

Il suffisait de demander:

http://www.easydroit.fr/codes-et-lois/article-L4122-2-du-Code-du-travail/A94076/http://www.easydroit.fr/codes-et-lois/article-R4323-95-du-Code-du-travail/A99845/